



VILLE DE CÉBAZAN

Procès-verbal du Conseil Municipal du 24 avril 2024

Présents :

M. FIDEL Marc (Président)

M. AFFRE Gérard

Mme AUGÉ FABRE Monique

M. TARBOURIECH Philippe

M. GOMEZ Jérémy

M. BRUN Romain

M. THEROND Guy

Mme BOULET Sophie

M. ROMÉRO Xavier

Mme BONARIC Véronique

Mme CAUQUIL Géraldine

Mme RUL Hélène

Mme LESAGE Karine

Absents avant donné procuration :

Mme RAYNAUD Brigitte pouvoir à M. FIDEL Marc

M. BAGNOL Jean-Marc pouvoir à Mme LESAGE Karine

Absents :

-

Ordre du jour

- Approbation du Procès-Verbal du 18 mars 2024
- Approbation du Procès-Verbal du 25 mars 2024
- Délibération Approbation Rapport CLECT CC Sud-Hérault Arrêt service de balayeuses mécaniques 2024
- Délibération Décision Modificative n°1 Exercice 2024
- Délibération Demande de subventions Conseil Départemental Construction d'un Groupe Scolaire maternelle et primaire Phase 2

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h33. Le quorum est atteint.

Il rappelle l'ordre du jour, puis invite le conseil à élire un Secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal élit Mme BONARIC Véronique en qualité de Secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 mars 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le procès-verbal du 18 mars 2024 mentionnant les chiffres du Compte Administratif 2023 tel que demandé précédemment, il interroge le Conseil Municipal sur d'éventuelles modifications à apporter.

Approuvé à l'unanimité

Approbation Procès-Verbal du Conseil Municipal du 25 mars 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le procès-verbal du 25 mars 2024, il interroge le Conseil Municipal sur d'éventuelles modifications à apporter.

Il est proposé de modifier la page n°3 dans la partie relative aux subventions aux associations et d'y préciser qu'un montant équivalent à la baisse des subventions aux associations du village a été affecté à l'achat de l'équipement du local associatif.

Plusieurs élus indiquent que la teneur de certains échanges ne sont pas repris. Le Maire indique que ceux-ci ont été prononcés en aparté du sujet délibéré.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Voix pour : Quatre (4) FIDEL Marc, ROMÉRO Xavier, AUGÉ-FABRE Monique, BONRARIC Véronique

Voix contre : Huit (8) : RUL Hélène, GOMEZ, Jérémy, BOULET Sophie, LESAGE Karine, CAUQUIL Géraldine, TARBOURIECH Philippe, AFFRE Gérard, BAGNOL Jean-Marc

Voix ne pouvant s'exprimer pour cause d'absence lors de la séance en question : Trois (3) : BRUN Romain, RAYNAUD Brigitte, THEROND Guy

1- Délibération Approbation Rapport CLECT CC Sud-Hérault Arrêt

service de balayeuses mécaniques 2024

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Communautaire de Sud-Hérault a décidé à l'unanimité le 13 décembre 2023 (délibération 2023-132) de restreindre la définition de l'intérêt communautaire pour sa compétence « politique du logement et cadre de vie ». La « Mise en place et gestion d'un service de nettoyage communautaire mécanique (balayeuses) » ne relève plus des actions d'intérêt communautaire. Le service étant déprécié, le temps d'activité des balayeuses trop faible par rapport aux délais de déplacement entre les communes, provoquant également des pannes à répétition à cause des distances parcourues.

Il indique que la suppression de ce service augmentera l'attribution de compensation communautaire de 2 457,00 €.

Il est évoqué les conséquences de la suppression de ce service. Cette mission reviendra aux agents du service technique.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter l'approbation du rapport de la CLECT.

Après délibération, adopté à l'unanimité.

2- Décision modificative n°1 Exercice 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le vote du Budget Municipal. Il indique qu'afin de procéder à des ajustements réglementaires, en particulier équilibrer les opérations budgétaires il convient de déplacer des crédits entre les comptes suivants :

En dépenses, diminution des crédits :

- Valeur comptable des immobilisations 042	C.6752	3 600,00 €
--	--------	------------

En dépenses, augmentation des crédits :

- Autres installations, matériel et outillage 040	C.28158	1,00 €
---	---------	--------

En recettes, diminution des crédits :

- Produits des cessions d'immobilisations	C.7751	3 600,00 €
---	--------	------------

En recettes, augmentation des crédits :

- Dépôts et cautionnements reçus	C.165	1,00 €
----------------------------------	-------	--------

Après délibération, adopté à l'unanimité.

3- Délibération Demande de subventions Conseil Départemental

Construction d'un Groupe Scolaire maternelle et primaire Phase 2

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de délibération de demande subventions au Conseil Départemental pour la Phase 2 de la Construction d'un Groupe Scolaire maternelle et primaire, il rappelle l'attribution des lots du marché public associé ainsi que le plan de financement à l'origine.

Il rappelle également que le recours à l'emprunt pour un montant de 300 000,00 € avait été abordé lors de la préparation du projet.

Monsieur le Maire présente un nouveau plan de financement ajusté selon les dépenses réelles et connues, comprenant également un récapitulatif des recettes attribuées au financement de l'opération.

Il ressort de la présentation que si toutes les subventions sont accordées l'autofinancement est ramené à 128 212,84 € pour la Phase 2. Laissant une marge d'environ 200 000 € si recours à l'emprunt pour 300 000 €, sachant que les taux de subventionnement seront certainement plus bas que pour la première phase.

Sont évoqués plusieurs doutes sur les montants des subventions attribuées, ainsi que sur la capacité financière de la Commune à supporter l'investissement. Certains élus évoquent d'autres projets non réalisés en attente (Parking Hameau de Gâches, chemin de Saint-Bauléry,...) et qu'il n'y a pas urgence à la réalisation de seconde phase.

Monsieur le Maire explique que les subventions accordées peuvent être décalées dans le temps afin de repousser le démarrage des travaux et ainsi regagner en stabilité financière. Il ajoute que tant que la demande de subvention n'a pas été formulée nous ne pouvons juger de l'équilibre financier de la totalité de l'opération.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter la demande de subvention.

Voix pour : Six (6) FIDEL Marc, ROMÉRO Xavier, AUGÉ-FABRE Monique, BONRARIC Véronique, BOULET Sophie, RAYNAUD Brigitte par procuration.

Voix contre : Huit (8) : RUL Hélène, GOMEZ, Jérémy, LESAGE Karine, CAUQUIL Géraldine, TARBOURIECH Philippe, AFFRE Gérard, BRUN Romain, BAGNOL Jean-Marc par procuration

Une abstention (1) : THEROND Guy

Après délibération, refusée à la majorité des suffrages exprimés

Informations diverses

Mme AUGÉ-FABRE Monique aux vues du refus de la demande de subvention pour la Phase 2 de Construction d'un Groupe scolaire les classes de maternelles resteront dans les locaux actuellement occupés, l'une des deux nouvelles classes de la Phase 1 accueillera la Salle d'évolution ainsi que le dortoir.

Monsieur le Maire rappelle la tenue du bureau de vote pour les élections européennes le 9 juin.

Mme RUL Hélène informe que le vin d'honneur à l'issue de cérémonie du 8 mai sera organisé sur place à l'espace commémoratif.

Monsieur le Maire clôture la séance du Conseil Municipal du 24 avril 2024.

Fin de séance 19 heures 29

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Véronique BONARIC

Marc FIDEL